

Ville de CHAMPHOL

28300

Conseil Municipal

Séance du

18 JUIN 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 18 juin 2008 à 20 heures 30 sur la **convocation** et sous la **présidence** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général - Maire**.

Etaient présents :

Monsieur Christian GIGON, *Maire*,

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Monsieur Jacky STIVES, Madame Martine DEGRAIN, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEAUGER, *Adjoints*.

Madame Mireille GILLON, Monsieur Rémi NOIRE, Madame Catherine LABBEY, Monsieur Claude MOREAU *Conseillers Municipaux Délégués*.

Mesdames Nicole BARENTON, Isabelle HUBERT-HAURANT, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Janine LAMIRAULT, Djamila GAULUPEAU, Françoise PREVOTAT
Messieurs Alain ELIE, Freddy LOZANO, Guy GUILLE, Christian MALHERBE *Conseillers Municipaux*.

Excusés avec pouvoir : Monsieur Daniel MASSON donne pouvoir à Monsieur Christian GIGON

Excusés : Monsieur Erik BAUDRY

Secrétaire de séance : Madame Martine DEGRAIN

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 11 juin 2008.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2008 est approuvé.

Ordre du jour

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- convention avec FORGET pour le passage de deux permis C
- convention avec FORGET pour le passage d'un permis EB
- convention avec l'entreprise BEQUET pour le passage de 6 CACES

A / FINANCES

- a/ 1 - Compte Administratif 2007 : Approbation.
 - a/ 1-1 - Compte Administratif 2007 : Commune.
 - a/ 1-2 - Compte Administratif 2007 : Caisse des Ecoles.
 - a/ 1-3 - Compte de gestions 2007 du receveur : Commune et Caisse des Ecoles.
- a/ 2 - Décisions modificatives
 - a/ 2-1 - Décision modificative : DGD du lot 3 du complexe sportif 2^{ème} tranche
 - a/ 2-2 - Décision modificative : Complexe sportif
 - a/ 2-3 - Décision modificative : Mairie - informatique
- a/ 3 - PREFECTURE : régularisation du budget 2008.
- a/ 4 - Renouvellement du matériel informatique de la Mairie.
- a/ 5 - CONSEIL GENERAL : répartition du solde du fonds départemental de péréquation 2007.
- a/ 6 A - SENAT - Monsieur BILLARD : procédure de demande de subvention au titre des travaux divers d'intérêt local
- a/ 6 B - ASSEMBLEE NATIONALE - Mme VALLET : procédure de demande de subvention au titre des travaux divers d'intérêt local
- a/ 7 - CONSEIL GENERAL : subventions attribuées aux associations champholoises.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- b/ 1 - Prolongation de la disponibilité d'un Agent.
- b/ 2 - Mise à disposition d'un Agent.
- b/ 3 - ACCUEIL DE LOISIRS : Prime pour les Directeurs.
- b/ 4 - ACCUEIL DE LOISIRS : Renouvellement du partenariat entre les Communes de LEVES et de CHAMPHOL.
- b/ 5 - ACCUEIL DE LOISIRS : Convention CAF.
- b/ 6 - Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires à la rentrée 2008
- b/ 7 - ADIAM 28 : nomination d'un représentant de la Commune au Conseil d'Administration.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

- c/ 1 - MINISTERE DE LA DEFENSE : convention pour la définition des modalités de mise en place d'un chargé de mission de la BA 279 auprès de la Mairie.
- c/ 2 - CHARTRES METROPOLE : lieu des réunions.
- c/ 3 - CIMETIERE : avenant n°1 au règlement du cimetière.
- c/ 4 - CHEMIN DE FONTAINE BOUILLANT : mise en place de barrières forestières.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

d/ 1 - Naissance : Mme CORNUAU Catherine.

d/ 2 - Concours « maisons fleuries » 2008.

d/ 3 - FJC Handball : Label Ecole de Handball

d/ 4 - Opération « pass'jeunes »

d/ 5 - NOTRE DAME DE LA CHRETIENTE : remerciements à l'occasion du pèlerinage de la Pentecôte.

d/ 6 - CONSEIL GENERAL : Scènes Euréliennes 2008.

d/ 7 - ASSEMBLEE NATIONALE - Mme VALLET : remerciements.

d/ 8 - Divers.

d/ 9 - Questions diverses.

Monsieur Christian GIGON : « Je vous présente les affaires traitées dans le cadre de la délégation des pouvoirs , délégation que j'utilise rarement mais dans les dossiers suivants , il était urgent de signer les conventions avec des formateurs afin d'engager l'obtention de permis de conduire pour des employés de notre collectivité».

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- convention avec FORGET pour le passage de deux permis C

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 2003 déléguant à Monsieur le Maire la totalité des missions complémentaires mentionnées à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : il est décidé la conclusion d'une convention entre la Commune de CHAMPHOL représentée par son Maire Christian GIGON et la société SARL l'école de la route FORGET concernant la formation au permis C de deux agents de la Commune, pour un montant de 3000 €.

- convention avec FORGET pour le passage d'un permis EB

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2008 déléguant à Monsieur le Maire la totalité des missions complémentaires mentionnées à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : il est décidé la conclusion d'une convention entre la Commune de CHAMPHOL représentée par son Maire Christian GIGON et la société SARL l'école de la route FORGET concernant la formation au permis EB d'un agent de la Commune, pour un montant de 750 €.

- convention avec l'entreprise BEQUET pour le passage de 6 CACES

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2008 délégrant à Monsieur le Maire la totalité des missions complémentaires mentionnées à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : il est décidé la conclusion d'une convention entre la Commune de CHAMPHOL représentée par son Maire Christian GIGON et l'entreprise BEQUET FORMATION représentée par le responsable de Centre Monsieur Philippe BATARD concernant la formation CACES Nacelle R386 cat. 1B de 6 agents de la Commune, pour un montant de 2 608 €.

Suite à la réunion de la commission des finances, Messieurs **Christian GIGON** et **Rémi NOIRE** présentent les grandes lignes des différents chapitres du compte administratif 2007.

A / FINANCES

a/ 1 - Compte Administratif 2007 : Approbation.

Messieurs **Christian GIGON** et **Rémi NOIRE** précisent que les différents Comptes Administratifs de la Commune (Commune et Caisse des Ecoles) sont la copie conforme des informations présentées le 27 février dernier lors du vote du « projet » de **BUDGET 2008**.

a/ 1-1 - Compte Administratif 2007 : Commune.

Section d'investissement :

- Bordereaux de mandats d'une valeur de **878 996,75 Euros**
- Bordereaux de titres de recettes d'une valeur de **1 016 596,46 Euros**

Section de fonctionnement :

- Bordereaux de mandats d'une valeur de **1 861 597,57 Euros**
- Bordereaux de titres de recettes d'une valeur de **2 026 867,07 Euros**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

		Dépenses 2006	Dépenses 2007
Chapitre 10	Dotations, Fonds divers et réserves	356,00 €	€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	717 118,93 €	222 167,39 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 763,29 €	150 850,88 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	730,23 €	
Opérations	Total des chapitres par opérations	671 487,96 €	505 978,48 €
	TOTAL	1 394 456,41 €	878 996,75 €

Recettes

		Recettes 2006	Recettes 2007
Chapitre 10	Dotations	427 098,27 €	192 441,56 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	77 190,74 €	403 070,81 €
Chapitre 16	Emprunts	450 004,49 €	370 477,27 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		
Chapitre 23	Immobilisations en cours		11 741,10 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements...)	33 807,37 €	38 865,72 €
	TOTAL	988 100,87 €	1 016 596,46€

RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT = 137 599,71 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

		Dépenses 2006	Dépenses 2007
Chapitre 011	Charges à caractère général	511 016,80 €	460 916,12 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 052 701,63 €	1 057 582,91 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	182 219,66 €	220 565,27 €
Chapitre 66	Charges financières	106 194,06 €	80 632,24 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	228,00 €	3 035,31 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	33 807,37 €	38 865,72 €
	TOTAL	1 886 167,52 €	1 861 597,57 €

Recettes

		Recettes 2006	Recettes 2007
Chapitre 61	Primes d'assurance		
Chapitre 013	Charges de personnel	14 321,82 €	19 175,52 €
Chapitre 70	Produit des services et des domaines	142 097,47 €	147 890,83 €
Chapitre 72	Travaux en régie		
Chapitre 73	Impôts et taxes	931 747,00 €	998 178,90 €

Chapitre 74	Dotations subventions et participations	837 873,72 €	791 082,96 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	56 142,45 €	59 293,49 €
Chapitre 76	Produits financiers	5,11 €	5,18 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	19 444,01 €	11 240,19 €
Chapitre 79	Transferts de charges - Indemnité sinistre		
	TOTAL	2 001 631,58 €	2 026 867,07 €

RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT = 165 269,50 €

Le Compte Administratif de la Commune de CHAMPHOL au titre de l'exercice 2007 présente pour les deux sections un excédent de 302 869,21 Euros.

a/ 1-2 - Compte Administratif 2007 : Caisse des Ecoles.

Le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles se présente comme suit au 31 décembre 2007 :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement = **33 593,17 Euros**
- Recettes de fonctionnement = **32 718,43 Euros**
- **Résultat de l'exercice** = **-874,74 Euros**

A ce résultat de l'exercice 2007, s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2006 reporté de **4 657,02 Euros**.

Le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles de CHAMPHOL au 31 décembre 2007 présente donc un excédent de fonctionnement cumulé de **3 782,28 Euros**.

Après que Monsieur **Christian GIGON**, Maire, soit sorti de la salle des délibérations, comme le stipule le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur **André TAILLANDIER**, doyen de l'assemblée, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces Comptes Administratifs 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les Comptes Administratifs 2007 de la Commune de CHAMPHOL, et de la Caisse des Ecoles conformément aux Comptes de Gestion 2007 du Receveur Municipal.
 - **ADOpte** les Comptes Administratifs 2007 de la Commune de CHAMPHOL, et de la Caisse des Ecoles incluant les reports des excédents d'investissement et de fonctionnement.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer les documents précités.
-

a/1 - 3 - Compte de gestion :

Le Conseil Municipal prend acte des **comptes de gestion**, conforme au compte administratif ci dessus (délibérations A1-1 et A1-2), comptes de gestion rédigés par Monsieur le receveur de la Commune - Trésorier Principal de Chartres Banlieue.

a/2 - Décisions modificatives

a/ 2-1 - Décision modificative : DGD du lot 3 du complexe sportif 2^{ème} tranche

Vu le retard sollicité par la Commune de Champhol dans la mise en œuvre d'une couverture dite chaude sur le versant EST du complexe sportif couvert,

Vu la demande sollicitée par l'entreprise BELLIARD d'intervenir seulement en septembre 2007,

Vu l'accord de la commune,

Vu la réception des travaux,

Vu l'actualisation du lot 3 (entreprises BELLIARD) du marché de la deuxième tranche du Complexe sportif,

Vu l'insuffisance de crédits à l'opération « Complexe sportif » n°01003,

Vu les crédits disponibles à l'opération «01002» et non nécessaires provisoirement (en raison de l'absence de décisions de quelques partenaires financiers),

Vu l'obligation d'équilibrer le budget 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Opération 01002 Article 2315 Fonction 4	Opération 01003 Article 2313 Fonction 4
- 26 350,00 €	+ 26 350,00 €

Monsieur Christian GIGON : « Sur ce dossier nous attendons toujours la transmission de la régularisation du solde par le cabinet d'architecte B.R.D afin de nous permettre de procéder au mandatement de la valeur due à l'entreprise BELLIARD.
En cas de manquement du cabinet BRD, je vous solliciterai afin d'engager les actions nécessaires»

a/ 2-2 - Décision modificative : Complexe sportif

Vu l'insuffisance de crédits à l'opération « Complexe sportif » n°01003,

Vu les crédits disponibles à l'opération « 01002 » et non nécessaires provisoirement,

Vu la nécessité d'équilibrer le budget 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Opération 01002 Article 2315 Fonction 4	Opération 01003 Article 2313 Fonction 4
- 1 500,00 €	+ 1 500,00 €

a/ 2-3 - Décision modificative : Mairie - informatique

Vu l'insuffisance de crédits à l'opération « Mairie » n°8902,

Vu les crédits disponibles à l'opération « 01002» et non nécessaires provisoirement,

Vu la nécessité d'équilibrer le budget 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Opération 01002 Article 2315 Fonction 4	Opération 8902 Article 2183 Fonction 0
- 2 600,00 €	+ 2 600,00 €

a/ 3 - PREFECTURE : régularisation du budget 2008.

Vu le courrier de la Trésorerie demandant la régularisation d'une opération d'amortissement,

Vu la régularisation par la commune de cette opération d'amortissement,

Vu le courrier de la Préfecture estimant et constatant que cette opération induisait un déséquilibre au niveau des opérations d'ordre entre sections,

Vu la nécessité de revoir cette opération et de conserver l'équilibre des opérations d'ordre,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'équilibrer les opérations d'ordre comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : article 6811 - Fonction 0 - Opération d'ordre	+ 820,00 €
Recettes de Fonctionnement : article 6811 - Fonction 0 - Opération d'ordre	+ 820,00 €

a/ 4 - Renouvellement du matériel informatique de la Mairie.

Vu la nécessité de renouveler le matériel informatique de la Mairie,

Vu les différentes propositions,

Vu l'analyse des offres,

Vu les demandes de précisions,

Vu la possibilité de requalifier l'ensemble du parc « Mairie » pour les autres structures municipales,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise PROMOSOFT pour le renouvellement du matériel informatique (1 serveur, 6 postes de travail...) pour un montant de 13 156,00 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Monsieur Christian GIGON : « Nous avons retiré ce dossier du dernier conseil municipal afin d'obtenir des précisions complémentaires sur les matériels et de leurs mises en œuvre en vous précisant que nous allons mettre à niveau le parc actuel de la Mairie afin de l'installer dans d'autres structures municipales – écoles , service technique , etc.... »

a/ 5 - CONSEIL GENERAL : répartition du solde du fonds départemental de péréquation 2007.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par le Conseil Général du solde du fonds départemental de péréquation 2007 pour un montant de **6 715 €**.

a/ 6 A - SENAT - Monsieur BILLARD : procédure de demande de subvention au titre des travaux divers d'intérêt local

Vu la nécessité d'aménager un 3^{ème} terrain de football,

Vu l'aide financière proposée par Monsieur BILLARD, sénateur d'Eure et Loir au titre du fonds parlementaire,

Vu l'affiliation du club de football de Champhol (FJ Champhol) à la Fédération Française de Football,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** du Fonds parlementaire l'attribution d'une subvention pour l'aménagement d'un terrain de football.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de subvention s'y référant.

a/ 6 B - ASSEMBLEE NATIONALE - Mme VALLET : procédure de demande de subvention au titre des travaux divers d'intérêt local

Vu la nécessité d'aménager d'un 3^{ème} terrain de football,

Vu l'aide financière proposée par Madame VALLET, députée d'Eure et Loir au titre du fonds parlementaire,

Vu l'affiliation du club de football de Champhol (FJ Champhol) à la Fédération Française de Football,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** du Fonds parlementaire l'attribution d'une subvention pour l'aménagement d'un terrain de football.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de subvention s'y référant.

a/ 7 - CONSEIL GENERAL : subventions attribuées aux associations champholoises.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par le Conseil Général de subventions aux associations Champholoises suivant le tableau ci-dessous :

FJ BASKET	160,00 €
FJ CYCLO	250,00 €
FJ FOOTBALL	1 510,00 €
FJ HANDBALL	175,00 €
FJ JUDO	155,00 €
FJ KARATE	170,00 €
FJ TENNIS	605,00 €
UFOLEP	80,00 €
USEP	938,00 €
USEP (IME)	52,50 €

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

b/ 1 - Prolongation de la disponibilité d'un Agent.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de Madame Marie - Ginette GRONDIN de prolonger sa disponibilité d'un an à compter du 1^{er} septembre 2008.

Monsieur Christian GIGON : « Nous avons écrit à Madame Ginette GRONDIN afin de lui demander de préciser son souhait au delà de l'année, Madame GRONDIN résidant aujourd'hui à la REUNION »

b/ 2 - Mise à disposition d'un Agent.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu la convention de mise à disposition entre la Commune de CHAMPHOL et l'ADPEP 28 concernant Mme RIVIER Delphine pour exercer les fonctions de Directrice Animatrice du centre de loisirs de JOUY à compter du 4 juillet 2008 jusqu'au 1^{er} août 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition entre la Commune de CHAMPHOL et l'ADPEP 28 concernant Mme RIVIER Delphine pour exercer les fonctions de Directrice Animatrice du centre de loisirs de JOUY à compter du 4 juillet 2008 jusqu'au 1^{er} août 2008,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

b/ 3 - ACCUEIL DE LOISIRS : Prime pour les Directeurs.

Vu l'ouverture d'un Accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans pour la période du 7 juillet au 1er août 2008,

Vu la nécessité de doter chaque centre d'un Directeur,

Vu la responsabilité d'encadrement d'un Accueil de loisirs de moins de 60 enfants,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'octroi d'une prime d'encadrement pour les Directeurs des Accueils de Loisirs d'un montant de **200 Euros**.

b/ 4 - ACCUEIL DE LOISIRS : Renouvellement du partenariat entre les Communes de LEVES et de CHAMPHOL

Vu la convention annuelle tripartite signée depuis 2004 entre les communes de Lèves, Champhol et l'A.D.P.E.P. 28 qui permet l'accueil des enfants de Champhol au centre de loisirs de Lèves,

Cette collaboration présentant un double avantage :

- pour la commune de CHAMPHOL, elle permet de proposer un accueil les mercredis, durant les petites vacances et le mois d'août alors que l'effectif des enfants ne permettrait pas à la commune d'ouvrir son propre centre (au mois de juillet, Champhol a son propre centre)
- pour le centre de Lèves, des effectifs plus importants permettent de constituer plus de groupes et ainsi de proposer aux enfants un plus grand choix d'activités.

Vu les bilans des centres de loisirs des années précédentes présentés par l'AD PEP 28 lors des comités de gestion,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2007 approuvant la convention entre les Communes de LEVES et de CHAMPHOL pour l'accueil des enfants de CHAMPHOL entre 6 et 12 ans les mercredis et vacances scolaires,

Vu le projet de la convention entre les Communes de Lèves, Champhol et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure et Loir (A.D.P.E.P.E.L. 28), dont le but est d'ouvrir le centre de loisirs des 6-12 ans organisé dans les locaux du Centre de loisirs du Mousseau aux enfants de la Commune de Champhol,

Vu le souhait des parties de renouveler la convention,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention entre les Communes de LEVES et de CHAMPHOL pour l'accueil des enfants entre 6 et 12 ans les mercredis et vacances scolaires,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

b/ 5 - ACCUEIL DE LOISIRS : Convention CAF.

Vu les modifications réglementaires concernant l'accueil temporaire collectif Centre de Loisirs Sans Hébergement dans le cadre du conventionnement avec la CAF,

Vu les termes de la convention signée le 1^{er} janvier 2000 et renouvelée jusqu'au 31 décembre 2008,

Vu la nécessité de rédiger une nouvelle convention prenant effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 3ans,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle convention mise en place avec la CAF concernant l'accueil temporaire collectif.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

b/ 6 - Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires à la rentrée 2008

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décret n°2008-463 du 15 mai 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (article D411-2 du code de l'éducation). A compter de la rentrée de septembre 2008, la durée de la semaine scolaire est fixée à 24 heures d'enseignement scolaire pour tous les élèves, les vingt quatre heures d'enseignement sont organisées à raison de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier en outre, de deux heures d'aide personnalisée.

b/ 7 - ADIAM 28 : nomination d'un représentant de la Commune au Conseil d'Administration.

Vu le renouvellement du Conseil d'Administration de l'ADIAM 28,

Vu la nécessité de désigner un représentant de la Commune au sein des organes de l'ADIAM 28,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Didier HERCHE représentant de la Commune au Conseil d'Administration de l'ADIAM 28.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

c/ 1 - MINISTERE DE LA DEFENSE : convention pour la définition des modalités de mise en place d'un chargé de mission de la BA 279 auprès de la Mairie.

Vu la création par le Ministère de la défense en 2002 d'un réseau de correspondants air

Vu la désignation par le Conseil Municipal en date du 19 mars 2008 d'un correspondant défense,

Vu la convention entre la Commune de CHAMPHOL et la Base aérienne 279 « Lieutenant Beau » à Châteaudun pour définir les modalités de la mise en place d'un chargé de mission (ex correspondant -air) de la B.A 279

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre la Commune de CHAMPHOL et la Base aérienne 279 « Lieutenant Beau » à Châteaudun pour définir les modalités de la mise en place d'un chargé de mission (ex correspondant -air) de la BA 279.

Pour CHAMPHOL, le chargé de mission est Monsieur Alexandre WELLEMENT.

Monsieur **Jacky STIVES** donne un résumé de la dernière réunion intervenue à ce titre.

c/ 2 - CHARTRES METROPOLE : lieu des réunions.

Lors de réunions du Comité des Maires de la Communauté d'Agglomération de Chartres, le Président sortant de Chartres Métropole et Maire de Chartres a souhaité voir réunir dorénavant le Conseil communautaire non plus au siège de la Communauté à Lucé mais de manière permanente au salon Marceau de l'Hôtel de Ville de Chartres.

Lors de cette réunion, le Maire de Champhol a proposé de mettre en œuvre une organisation simple de se réunir dans une salle municipale Champholoise une fois sur 7 réunions.

En réponse Monsieur le Maire de Chartres n'a pas souhaité retenir cette proposition.

Malgré la décision majoritaire des Elus communautaires de siéger lors des bureaux et conseils communautaires non plus au siège de l'Agglomération mais dans une salle de l'Hôtel de ville de Chartres,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **EMET LE VOEU** de voir Monsieur le Président de Chartres Métropole réétudier le lieu de réunion des bureaux et des conseils communautaires de Chartres métropole afin de conforter l'idée de l'intercommunalité et permettre aux résidents de nos communes de venir en plus grand nombre en qualité d'auditeurs.

c/ 3 - CIMETIERE : avenant n°1 au règlement du cimetière

Vu le Décret du 23 prairial An XII sur les sépultures,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-7 à L 2213-15, L 2223-19 à L 2223-46, R 2213-31 à R 2213-42 et R 2223-1 à R 2223-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2007 adoptant la modification du règlement du Cimetière,

Vu la nécessité de modifier l'article 4 du titre VIII du règlement du cimetière en ajoutant «Ils (les caveaux cinéraires ou cave urnes) sont recouverts d'une dalle de béton et d'une pierre tombale de dimensions 60X60 cm exclusivement».

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** l'avenant n°1 au règlement du Cimetière de la Commune,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document s'y référant.
-

c/ 4 - CHEMIN DE FONTAINE BOUILLANT : mise en place de barrières forestières.

Vu la fin des travaux de la piste cyclable de Grands Vaux à Fontaine Bouillant,

Vu la proposition de Monsieur le Maire de **CHAMPHOL** à Monsieur le Maire de **SAINT PREST** d'interdire la circulation sur le chemin rural au delà du Moulin de Fontaine Bouillant,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier en réponse émanant de Monsieur le Maire de la ville de Saint-Prest en date du 9 juin 2008 relatif à la mise en place d'une barrière forestière sur Saint-Prest sur le chemin rural dit de Fontaine Bouillant à compter de mi-septembre au droit des premières maisons Saint-Prétoise.

En parallèle, la Commune de Champhol installera une barrière à hauteur de la maison de gardien du moulin de Fontaine Bouillant.

Monsieur le Maire précise qu'un **ARRETE MUNICIPAL** conjoint entre les communes de SAINT PREST et CHAMPHOL sera signé préalablement interdisant toutes circulations de véhicules à moteur sur ce chemin.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

d/ 1 - Naissance : Mme CORNUAU Catherine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la naissance de Charline CORNUAU le 26 mai 2008, fille de Madame Catherine CORNUAU, Agent de Maîtrise, Responsable du service des Espaces verts du Centre technique municipal.

d/ 2 - Concours « maisons fleuries » 2008.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal conformément à l'avis du bureau municipal, de l'organisation du concours 2008 des maisons et appartements (balcons visibles sur rue) fleuris situés sur la Commune de CHAMPHOL.

Un jury de professionnels et d'élus circulera dans les rues de la Commune, les résidents des cinq premières propriétés classées recevront un « bon d'achat » de la part du conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'octroyer pour les résidents inscrits au concours « Maisons Fleuries » dans un magasin de bricolage ou de jardinerie dans l'agglomération chartraine un bon d'achat de :

Pour les Particuliers :

- 60 €uros pour le premier prix
- 50 €uros pour le deuxième prix
- 40 €uros pour le troisième prix
- 30 €uros pour le quatrième prix

Pour les appartements locatifs :

- 40 €uros pour le premier prix
- 30 €uros pour le deuxième prix

Pour les autres participants :

- 20 €uros

d/ 3 - FJC Handball : Label Ecole de Handball

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Fédération Française de Handball en date du 17 juin 2008 concernant l'attribution du label **ARGENT** « Ecole de Handball » au FJC Handball de Champhol.

d/ 4 - Opération « pass'jeunes »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Ville de CHARTRES en date du 27 mai 2008 concernant la reconduite pour la troisième année consécutive du « Pass'jeunes », concept d'animations sportives et culturelles pour les jeunes âgés de 6 à 18 ans. La vente des Pass'jeunes se fera au bureau information jeunesse situé 32 boulevard Chasles à Chartres au rez-de-chaussée du 15 juin 2008 au 15 mai 2009. Le tarif est fixé pour 2008 à 34 € pour les non Chartrains.

d/ 5 - NOTRE DAME DE LA CHRETIENTE : remerciements à l'occasion du pèlerinage de la Pentecôte.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de l'Association Notre Dame de la Chrétienté à l'occasion du 26^{ème} pèlerinage de Pentecôte les 10, 11 et 12 mai 2008.

d/ 6 - CONSEIL GENERAL : Scènes Euréliennes 2008.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Conseil Général service Action culturelle en date du 16 mai 2008 concernant la programmation des « Scènes euréliennes » 2008. A Champhol, c'est la compagnie Jacques Kraemer (théâtre) qui se produira.

Monsieur l'Adjoint à la Culture est chargé de mettre en œuvre cette prestation théâtrale en septembre prochain en l'espace Jean Moulin

Monsieur Didier HERCHE fait part de sa réunion de travail avec **Monsieur Jacques KRAEMER** afin de préparer cette prestation de septembre prochain .

d/ 7 - ASSEMBLEE NATIONALE - Mme VALLET : remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de Madame Françoise VALLET, Députée d'Eure et Loir en date du 30 mai 2008 concernant ses remerciements suite à sa visite le 23 mai dernier sur la Commune.

d/ 8 - Divers.

Monsieur **Jacky STIVES** donne des précisions sur les travaux à intervenir sur les routes départementales 105.2 et 6 en liaison avec la viabilisation des programmes « Croix Jouet et Louis Blériot ».

d/ 9 - Questions diverses :

Madame **Patricia LACROIX** donne un compte rendu de la dernière commission solidarité.

Madame **Catherine LABBEY** résume les prestations du CODAPA.

La séance est levée à 23 heure 15, le 18 juin 2008.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Martine DEGRAIN.

Christian GIGON.

Vu Mesdames et Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers délégués, Mesdames et Messieurs les Conseillers :